

### Article 21 du Règlement

C'est exactement le but des trois ou quatre amendements que mon parti a présentés à la Chambre dans cet ordre d'idée. Ils témoignent du fait qu'il convient d'encourager le plus possible les investisseurs canadiens. Dans les cas où notre identité nationale et notre héritage culturel sont directement en cause, nous devrions interdire les investissements étrangers, ou du moins encourager les investisseurs canadiens par des mesures concrètes et leur confier certaines responsabilités bien précises dans ce genre d'investissement.

Tous les députés conviennent probablement que nous devrions fabriquer des produits au Canada au lieu d'acheter des produits étrangers. Cependant, tout le monde ne s'entend pas sur la définition d'un «produit canadien». D'après le gouvernement, acheter canadien, c'est acheter des produits fabriqués au Canada par un investisseur étranger plutôt que par un investisseur canadien. Ce projet de loi ne donne aux investisseurs canadiens aucun des avantages dont ils auraient pourtant besoin à cause de la petitesse de notre marché.

Un des amendements importants que nous avons proposés obligerait les investisseurs étrangers à respecter dans une certaine mesure les traditions canadiennes dans les relations patronales-syndicales. Nous avons fait certaines mauvaises expériences avec des sociétés étrangères qui ont établi dans notre pays, avec leurs salariés, des relations qui n'étaient pas conformes à la tradition canadienne. On peut citer comme exemple la situation créée par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ces dernières années, situation qui n'a pas amélioré les relations patronales-syndicales, bien au contraire. Nous ne voulons pas provoquer l'apparition d'une chasse gardée dans les relations patronales-syndicales, ce que le projet de loi rendrait possible.

Un de nos amendements porte sur cette question, et je me propose d'exposer à la Chambre, après le déjeuner, les raisons pour lesquelles les investissements canadiens sont plus importants que les investissements étrangers.

[Français]

**Le président suppléant (M. Charest):** A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

### LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

#### COMMÉMORATION DE LA FIN DE L'HOLOCAUSTE

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Monsieur le Président, notre capitale accueille cette semaine un rassemblement de

rescapés de l'holocauste nazi qui a pris fin il y a 40 ans avec la victoire des alliés en Europe. Plus de 3,000 Canadiens sont réunis à cette occasion. Il y a parmi eux des survivants des camps de la mort découverts à la libération, ces camps qui ont fait prendre conscience à l'humanité de l'atrocité de l'inhumanité du projet nazi.

Il y a aussi dans ce rassemblement des enfants de ces survivants venus commémorer l'événement et essayer de comprendre mieux cette entreprise dont ils portent à tout jamais les cicatrices. Ils sont aujourd'hui nombreux dans les tribunes de la Chambre, et ils sont les bienvenus.

Leurs cicatrices sont aussi les cicatrices de l'histoire du Canada et du monde entier. Le racisme est un mal auquel aucune société n'échappe. Le camp de la mort était l'ultime aboutissement du racisme. Et, quelle que soit notre fierté du rôle honorable tenu par le Canada au cours de la Seconde Guerre mondiale lorsque nous pensons aux Canadiens tués et blessés durant ce conflit, nous ne devons cependant pas oublier que c'est à cause du racisme que le Canada n'a pas contribué durant les années 30 à atténuer cet holocauste en ouvrant ses portes à des réfugiés fuyant la machine nazie.

En tant que Canadien et que juif, j'invite la Chambre et tous les Canadiens à se consacrer à la lutte contre toutes les formes de racisme. Que ces blessures restent vives en nous pour toujours nous rappeler ce cri: Plus jamais.

\* \* \*

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LES ÉTATS-UNIS—LA VISITE PRÉVUE DU PRÉSIDENT À UN CIMETIÈRE MILITAIRE ALLEMAND

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, vendredi dernier, mon collègue, le député de Spadina (M. Heap), a demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il allait, au nom du gouvernement canadien, exhorter le président des États-Unis à annuler la visite qu'il se propose de faire au cimetière allemand où sont enterrés des soldats SS. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu ceci:

Étant donné le respect qu'a notre gouvernement pour la souveraineté et les décisions souveraines des autres pays, nous allons laisser au gouvernement des États-Unis le soin de décider de la politique américaine.

Cette réponse est absolument inacceptable. Dans les circonstances, ne pas intervenir c'est être négligent. Lorsqu'un gouvernement voit un autre gouvernement faire quelque chose d'absolument incorrect, il se doit d'intervenir de façon amicale et de l'inciter à renoncer à son projet. En l'occurrence, notre gouvernement se trouve à insulter ceux qui ont péri dans les camps de concentration en refusant de signaler au gouvernement américain qu'il ne convient pas que le président des États-Unis visite ce cimetière.